

# CR – Réunion du syndicat de l'AFP de la Gittaz

Le 27 mars 2024

Présents : Carmen JAY, Laurent DUNAND, Nathalie DUJEAN, Fernande AMBIEHL, Bernard SOUCHAL, Claudine ABROND, Pierre DUJEAN, Sébastien JAY et Maxime JURDIT

Absente : Nicole JAY et Morgane MARTIN

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h10.

## 1. Modification du budget prévisionnel 2024

Le conseil syndical est informé que la première version du budget primitif de l'AFP de la Gittaz, votée le 23 janvier 2024, n'est pas équilibré selon les règles d'écritures comptables en vigueur. D'autre part, les recettes ont été sous-estimées. En effet, le montant de l'aide au démarrage des AFP sera deux fois plus important que prévu et les recettes issues des loyers, estimées à 1 500€ (6€/ha en moyenne) doivent être intégrées. Aussi, il convient de voter une version modifiée de ce budget primitif.

Par ailleurs, le conseil souhaite augmenter le budget de réalisation des panneaux d'information et de présentation de l'AFP et prévoit de ne pas demander de redevance aux propriétaires cette année.

Le budget primitif 2024 suivant est donc proposé :

<b>DEPENSES</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Nature	Libellé	Montant TTC
60632	Frais de fournitures et petits équipements	300 €
6168	Assurance	200 €
6281	Cotisations	100 €
6288	Création de logo	500 €
	Assistance technique à la réalisation des contrats de location	4 000 €
65312	Frais de déplacement des membres du Conseil Syndical	1 000 €
023	Virement à la section d'investissement	9 400 €
<b>Total</b>		<b>15 500 €</b>

<b>Recettes</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Nature	Libellé	Montant TTC
74718	Aide au démarrage des AFP autorisées (État)	9 000 €
74748	Subvention de la commune de LES BELLEVILLE	5 000 €
752	Loyers	1 500 €
<b>Total</b>		<b>15 500 €</b>

INVESTISSEMENT		
Nature	Libellé	Montant TTC
21838	Ordinateur portable	900 €
2188	Création et pose de panneaux (présentation AFP, règlement, affichage)	8 500 €
<b>Total</b>		<b>9 400 €</b>

INVESTISSEMENT		
Nature	Libellé	Montant TTC
021	Virement de la section de fonctionnement	9 400 €
<b>Total</b>		<b>9 400 €</b>

Cette proposition de budget sera à afficher 15 jours avant son approbation par délibération du conseil syndical.

## 2. Contractualisation avec les exploitants

Le conseil s'accorde sur le projet d'îlot ci-annexé.

Le conseil syndical est informé que la SEA ne pourra intervenir qu'au courant de l'été pour réaliser les états des lieux en vue de la rédaction des contrats de location avec les exploitants. D'ici-là, le conseil propose d'envoyer à ces derniers un courrier de confirmation accompagné d'une carte de localisation des parcelles mises à leur disposition.

Il est également précisé que les exploitants professionnels, à savoir Anne-Claire HALTEL, Nathalie DUJEAN et Rémy LECOMTE se verront liés à l'AFP par une convention pluriannuelle de pâturage assortie d'un cahier des charges précis. Les exploitants ayant cessé leur activité ou les exploitants non professionnels, à savoir Morgane MARTIN et Alexis VIGUET-CARIN, seront liés à l'AFP par un prêt à usage gratuit renouvelable chaque année, assorti d'un cahier des charges précis.

Une visite sur site est à prévoir prochainement en présence des futurs preneurs de ces contrats, afin de leur présenter leurs secteurs et d'échanger sur les limites, les contraintes, la cohabitation...

Il est également rappelé qu'aucun bail existant (ou autre contrat), ne peut subsister à un autre nom que celui de l'AFP. Le bail signé entre M. BORREL (propriétaire) et M. DESCAMPS (exploitant) est donc caduc et doit être repris en ses termes initiaux par l'AFP, sous réserve que les conditions prévues soient compatibles avec l'objet de l'AFP. Mme ABROND est ainsi informée que M. DESCAMPS devra se rendre sur place pour signer ce nouveau bail avec l'AFP. A ce titre, elle précise ne plus savoir si M. DESCAMPS souhaite poursuivre. Elle s'engage à le contacter et revenir vers l'AFP dans les plus brefs délais pour clarifier la situation.

### 3. Règlement intérieur

Le conseil souhaite faire un rappel général du règlement intérieur aux propriétaires, via la page de l'AFP sur le site internet de la commune, le Belleville info et un panneau provisoire à l'entrée de l'AFP. Il conviendra, entre autres, de rappeler que depuis la création de l'AFP, le 7 novembre 2022, tout projet (coupe, plantation, jardin, travaux...) doit recevoir l'aval du conseil syndical de l'AFP. En outre, les plantations existantes peuvent subsister mais leur protection contre d'éventuels dommages causés par l'activité agricole de l'AFP, relève de l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Mme la présidente propose également de fixer des plages horaires de fauche, de pâturage et de manipulation des ruches sur les secteurs accueillant une activité apicole. Cette proposition, visant à améliorer la cohabitation entre les usagers, devra faire l'objet d'une concertation entre les différents acteurs concernés.

### 4. Affaires diverses

Néant.

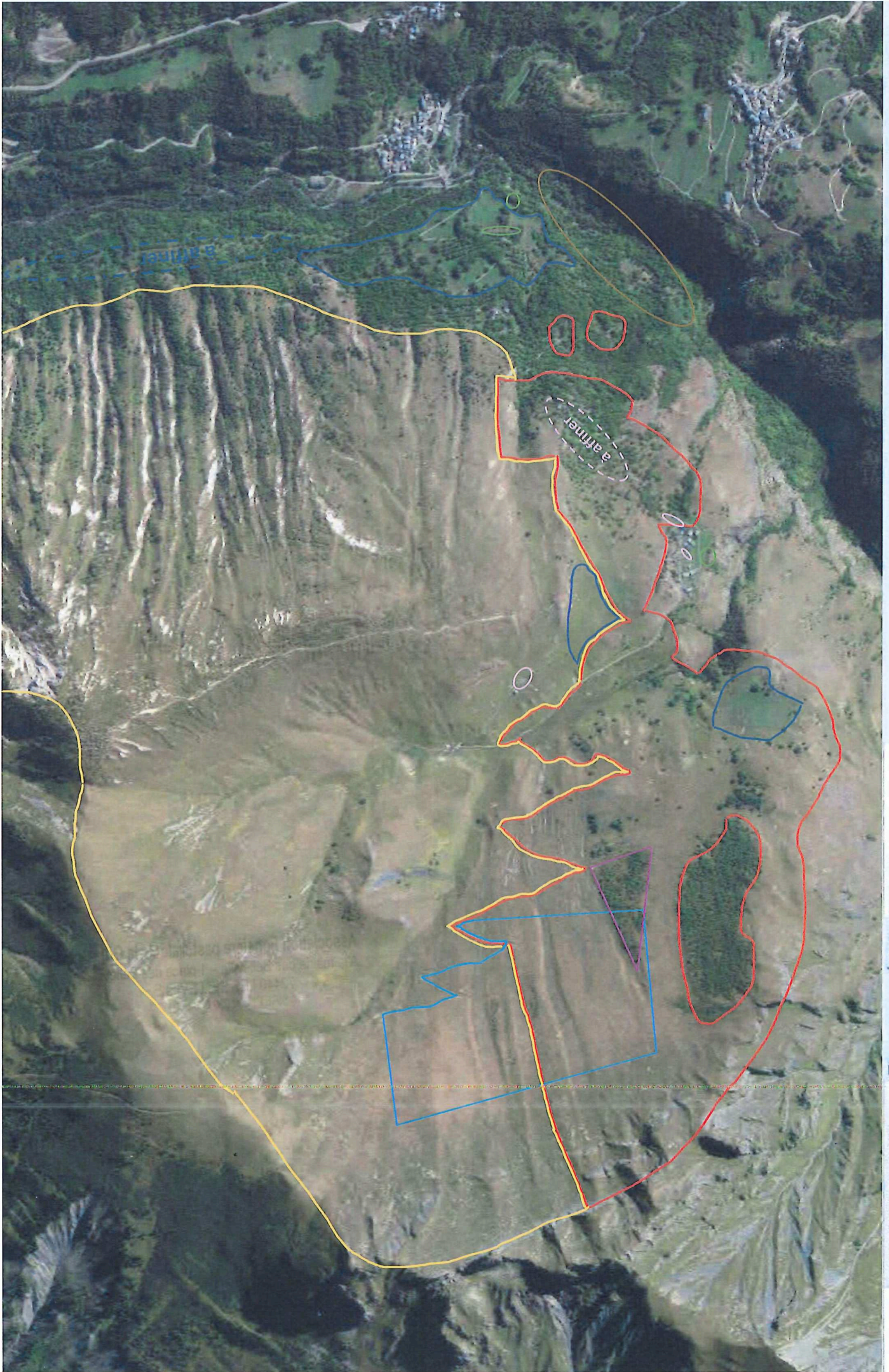
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.*

*Compte rendu rédigé avant ma prise de fonction  
mais je suis d'accord.*

*le président*



**Association Foncière pastorale de la Gittaz**  
A la mairie des Belleville - 1 place des Belleville  
73440 LES BELLEVILLE  
SIRET : 200 099 083 00012



— A.C. HALTEL

— N. DUJEAN

— M. MARTIN

— A. VIGUET-CARIN

— DESCAMPS

— R. LECOMTE

— Zone de Chardon bleu

— Zone à galliformes